

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
MINISTRE DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL
.....
DU LITTORAL
.....
DEPARTEMENT DU MOUNGO
.....
COMMUNE DE BARE
.....
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
MINISTRY OF AND
DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
.....
LITTORAL REGION
.....
MOUNGO DIVISION
.....
BARE COUNCIL
.....
INTERNAL COMMISSION OF PUBLIC
CONTRACTS

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 1.9./AONO/BARE/CIPM/2020 du ... 03. AOÛT. 2021

POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE RN5-
CHUTE D'EKOM NKAM, DANS LA COMMUNE DE BARE, DEPARTEMENT DU MOUNGO,
REGION DU LITTORAL.

Financement : BUDGET MINTP, Ligne Fonds Routier. Exercice 2021-2022

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de BARE, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de BARE, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien de la route INTER-RN5 chutes d'Ekoum-Nkam dans la commune de BARE, Département du Moungo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra :

- Surveiller et contrôler l'exécution des travaux des travaux d'entretien de la route INTER-RN5 chutes d'Ekoum-Nkam, dans la commune de BARE.
- Proposer à la signature du Chef de Service du Marché des Ordres de Services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de récolement.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est 5 (Cinq mois) pour la première phase exercice 2021 et de 7 (sept mois) pour la deuxième phase exercice 2022

4. Allotissement

Les prestations sont en un (02) phase

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 7 500 000 (sept millions cinq cent milles) Francs CFA réparti comme suit : Phase 1 : 2 500 000 (Deux millions cinq cent mille) F CFA pour la phase 1 et de 5 000 000 (Cinq millions) F CFA pour la phase 2.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Bureaux d'Etudes Technique de droit camerounais qui s'investissent préférentiellement dans la maîtrise d'œuvre des travaux de Bâtiments et Travaux Publics, ayant l'expérience dans le domaine et justifiant d'une bonne capacité administrative, technique et financière.

7. Financement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget MINTP, Ligne Fonds Routier, suivant le programme pluriannuelle 2021-2022

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission adressée à Madame le Maire de la Commune de Bare, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie

l'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et d'un montant égal à 140 000 (Cent quarante mille) Francs CFA et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.
Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables, dans les Services Techniques Compétents de la commune d'arrondissement de BARE, Maître d'Ouvrage.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la commune de BARE, dès Publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement à la recette Municipal de Bare., d'une somme non remboursable de vingt-cinq (25 000) Francs CFA, représentant les frais d'achat du DAO.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la commune de BARE, au plus tard le 24/08/21 à 12 heures (heure limite) et devra obligatoirement porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°/AONO/BARE/CIPM/2021 du

**POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA
ROUTE INTER-RN5 CHUTES D'EKOM-NKAM, DANS LA COMMUNE DE BARE,
DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

Financement : Budget MINTP, Ligne Fonds Routier, Exercice 2021-2022

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives et Techniques aura lieu le 24/08/21, à 13 heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de BARE, dans la salle des Actes de la Mairie de BARE.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;
2. L'absence de toute autre pièce administrative non complétée dans un délai de 48 heures après le dépouillement;
3. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans un délai de 48 heures après le dépouillement;
4. La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
5. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU de " l'Offre financière " ;

6. La note technique inférieure à 70% de oui des critères essentiels;
7. Absence d'une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant le Soumissionnaire n'a pas abandonné au cours des trois non abandon d'un marché au cours des trois(03) dernières années, et l'absence dans le répertoire annuel des entreprises défailtantes établi par le Ministre des Marchés Publics.

14.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Qualification des experts affectés à l'opération sur 50 points ;
- Expérience de l'entreprise sur 20 points ;
- Moyens techniques et matériels sur 30 points ;

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

14-3 Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

Avec NFi = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins disante, MS = montant évalué du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :
, avec NF = Note finale ; Nt = Note technique

15. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection **qualité - coût**, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

17. Durée de validité des offres

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, dans les services du Maître d'Ouvrage, à la Commune de BARE, aux heures ouvrables.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : 673 205 725 & 699 370 748.

BARE, le **03. AOUT. 2021**....

Le Maire de la Commune de BARE
(Autorité contractante)

Ampliations:

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP-LT (pour Publication au JDM) ;
- SOPECAM (pour Publication à CT) ;
- PREFET/MOUNGO (pour information & affichage) ;
- DDMAP-MGO (pour suivi) ;
- PRESIDENT/ CIPM-BARE (pour information & programmation) ;
- CHRONO/ARCHIVES



Lielle Marthe Tchinda